

CAMPAGNE D'AFFILIATION USEP – SAISON 2026 / 2027



Comme chaque année, le début de l'année scolaire marque aussi celui de la saison sportive et associative de l'USEP. Pour participer aux différentes activités de l'USEP, que ce soit au sein de votre école, de votre territoire, ou à l'échelon départemental/régional, il est nécessaire que l'association USEP de votre école soit affiliée à l'USEP. L'affiliation est double : votre association en tant qu'entité juridique propre pour faire partie du réseau USEP et les enfants et adultes qui souhaitent participer aux activités de l'USEP adhèrent à l'association en prenant une licence USEP. **Vous avez décidé d'affilier votre association pour la première fois à l'USEP, et nous vous en remercions.**

Ce document présente la démarche à suivre pour affilier votre association. Nous proposons à toutes les associations qui le souhaitent un rendez-vous téléphonique ou physique pour effectuer ensemble l'affiliation et l'enregistrement des licences. L'affiliation et l'enregistrement des licences USEP s'effectuent sur la plateforme [Liguasso](https://liguasso.ouest-normandie.fr/), **nouvelle plateforme d'affiliation !**

LA DEMARCHE D'AFFILIATION ET DE PRISE DE LICENCE SE DEROULENT EN PLUSIEURS ETAPES

(En bleu ce qui est effectué par la fédération, en vert ce qui est effectué par l'association d'école) :

- 1- Création de l'association USEP (aide avec l'annexe 12).
- 2- Envoi par le comité départemental du dossier d'affiliation contenant les informations et documents pour effectuer l'affiliation.

USEP Ile et Vilaine

45 rue du capitaine Maignan

35000 RENNES

Tél : 02.99.67.10.77. Tel : 07.49.87.33.54

<https://www.laligue35.org/a-l-ecole-et-autour-de-l-ecole/le-sport-avec-usep/>

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré

Fédération sportive scolaire de

la ligue de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

- 3- Enregistrement en ligne de la demande d'affiliation pour l'association via Liguasso -> renvoyer le bulletin d'affiliation signé et la charte d'engagements signée à la fédération.
- 4- Validation par la fédération de votre affiliation si tous les documents sont fournis, puis facturation de l'affiliation à l'association.
- 5- Saisie des licences (individuelles ou par groupes via l'importation de fichiers) ; 3 licences adultes obligatoires (généralement Président de l'association, Trésorier, Secrétaire).
- 6- Validation des licences par la fédération, édition de la facturation et envoi des licences.
- 7- Réception des licences et distribution aux enfants.

Aucune licence ne peut être enregistrée sans affiliation de l'association. Le service affiliation de la Ligue de l'enseignement 35 doit auparavant valider la demande d'affiliation pour que vous puissiez enregistrer les licences (l'ensemble des démarches ne peut donc pas être réalisé en une seule fois).

ANNEXES : LIENS POUR TELECHARGEMENT DES DOCUMENTS

- 1 – [Courrier de la Présidente de la Ligue de l'Enseignement 35.](#)
- 2 – [Bulletin d'affiliation d'une nouvelle association.](#) => à renvoyer complété et signé à la fédération.
- 3 – [Charte d'engagements réciproques USEP.](#) => à renvoyer signée à la fédération.
- 4 – [Demande de licence USEP adulte 2026/2027.](#)
- 5 – [Contrat d'établissement assurances](#) (ancien MEE, facultatif).
- 6 – [Calcul du coût d'affiliation association USEP.](#)
- 7 – [Procédures pour affiliation et licence USEP sur Liguasso.](#)
- 8 – [Présentation des tarifs statutaires 2026/2027.](#)
- 9 – [Procédure pour la création d'une association USEP.](#)